

aura à surmonter, avant de goûter pleinement les romans historiques de Scott. Premièrement, la longueur démesurée des prologues ou introductions flanquées, de notes et éclaircissements. Secondement, le dialecte, souvent incompréhensible des montagnards et des paysans écossais. En dedans de cette grossière enveloppe, se trouve le fruit le plus doux. Une critique renommée a remarqué, "Pour le jeune homme qui lit, pour la première fois, les romans historiques de Scott, il s'opère comme une transformation entière de tout son être, une manifestation nouvelle : la vie lui apparaît sous un jour tout particulier : il ressent une admiration vive pour ce qui est digne—un mépris indicible pour ce qui est vil chez ses semblables."

On pourrait dire de Scott : "Vir probus scribeni peritus." Howitt, raconte une curieuse anecdote qui peint bien la puissance de travail du romancier.

Un club de jeunes avoués avait pour habitude, chaque semaine, de se donner rendez-vous à un hôtel en face des quartiers de Scott à Edimbourg.

Un jour de réunion, lorsque le vin eût circulé librement, un des membres, dont le regard paraissait comme cloué sur la maison vis-à-vis, se plaignit, pâlit et fut prêt à se trouver mal. Son camarade lui en ayant demandé la cause. "Ce n'est rien, dit-il, laissez-moi changer de place avec toi. Je ne puis y tenir plus longtemps. Il y a là-bas, une main, qui remue, écrit sans cesse. Ce n'est pas la première fois que je l'ai vue. Vois-la ; elle ne cessera pas même quand on allumera les flambeaux pour la nuit ; et Dieu sait combien plus tard ; dès qu'une page est finie, elle est lancée sur ce tas de manuscrits que tu vois. Cette main étrange me fascine." Cette main c'était celle qui dans les veillées de trois semaines d'été avait composé les deux derniers volumes de Waverley.

(A continuer.)

J. M. LeMOINE.

Sillery, Février, 1873.

CORRESPONDANCE.

M. le Rédacteur,

On est peut-être porté à croire, que maintenant qu'ils ont deux étalons, les membres de la société d'Agriculture de Chambly, sont, sinon opposés, du moins indifférents à l'établissement d'un haras, dans la province de Québec. Tel n'est point le cas. Des motifs, plus nobles que l'égoïsme nous guident. Nous sommes encore d'opinion que le haras serait une excellente affaire pour les cultivateurs de la province.

Deux étalons ne suffisent pas aux besoins d'un comté, et suffiraient-ils, que nous ne voudrions pas échapper à la solidarité qui nous incombe, auprès de nos concitoyens, dont un bon nombre sont moins favorisés que nous.

Nous ne voulons pas seulement des associations restreintes de comté, nous voulons aussi des associations provinciales. Nous aidons les autres aujourd'hui, pour qu'ils nous aident à leur tour, à l'heure du besoin. Si un comté uni peut faire des choses merveilleuses, que ne feront pas les cultivateurs unis de toute une province ?

Profitez de l'occasion, qui offre toutes les garanties d'une affaire payante, pour généraliser l'association entre nous. Le but est louable et le gouvernement généreux. Appuyés sur le gouvernement et principalement sur le crédit des municipalités, qui est peu ou point du tout engagé, nous pourrions réaliser ces merveilles que nous admirons chez nos voisins.

Il est inutile de développer ici les avantages du haras proposé. Tout le monde sait, qu'outre l'utilité de l'école vétérinaire française, qui y sera annexée, l'établissement du haras aura l'effet de réduire les frais d'importation, en la régularisant, les chevaux seront mieux choisis, la direction étant obligée d'avoir des agents attirés, en Europe, pour ses affaires ; les comités auront généralement de meilleurs étalons et à meilleur marché qu'à présent s'ils veulent en acheter ; que ce sera un grand avantage pour les comtés pauvres ou autres, d'avoir à un prix raisonnable, le service de ces reproducteurs, sans qu'ils en encourrent la responsabilité ; et que surtout le but principal du haras, est la création des races pures et leur perfectionnement. La dissémination de ces étalons de choix et de leurs élèves dans toute la Province, produira, conséquemment, une augmentation générale dans la valeur de nos chevaux, qui contribuera à développer ce commerce important.

Si l'on considère le haras au point de vue des affaires, c'est certainement une bonne spéculation. Si un ou deux étalons paient si bien une société ou un particulier, que ne fera pas le haras, qui contiendra un grand nombre de chevaux, qui pourront être tenus, comparativement, à bien meilleur marché qu'un ou deux ? L'expérience le prouve. Il ne faut pas oublier que, pour couvrir toutes pertes possibles, le gouvernement donne à la direction, d'ici à cinq ans, la somme considérable de \$25,000. En présence de ce fait, il faut convenir que l'auteur du projet a été habile et le gouvernement bien disposé pour la classe agricole.

Je suis convaincu qu'un comté qui prendrait des actions dans l'établissement du haras ne fera que prêter son nom pour effectuer l'emprunt ; qu'il ne sera jamais appelé à payer la somme souscrite. Les revenus du haras, grossis par les \$5,000 du gouvernement, qui représentent un intérêt d'au-delà 8 par cent, assurent la déclaration d'un bon dividende, tandis que les chevaux sont là, représentant et au delà la valeur du capital.

En supposant, par impossible, que nous serions obligés de payer le capital, n'aurions-nous pas l'accroissement de valeur de nos chevaux, dans toute la province, qui égalerait en deux ou trois ans le coût entier du haras. Je prie les amateurs de statistiques, de calculer ce que \$5,000 votés par leur comté, rapporteraient à ce comté, s'il se sert des étalons du haras, et de ce point de départ, d'établir les bénéfices pour toute la province.

Les parts prises dans la création du haras sont donc de bons placements. Tout en propageant l'idée de l'association, tout en aidant à nos compatriotes, nous faisons encore une bonne affaire.

Le capital du haras est de \$60,000. Douze comtés ou plus devraient s'entendre, pour souscrire tout le capital, afin de s'emparer de sa direction. Par là, on pourrait être sûr que la direction serait favorable aux cultivateurs. Jusqu'aujourd'hui, les actions sont prises par les gens d'affaires de Montréal, et même j'ai été peiné de l'apprendre, des Américains demanderaient et auraient probablement des parts, si elles n'étaient pas prises en Canada. Est-ce que nous ne connaîtrions pas nos intérêts ? Serions-nous si peu soucieux de notre honneur ? Laisserons-nous à d'autres, et surtout à des étrangers, le soin de fonder une institution que nous, cultivateurs, nous devons tenir à honneur de créer, pour nos intérêts et pour la gloire de notre Province ? Et quand des entreprises aussi profitables, sous tous

les rapports, que le haras proposé, (qu'il ne faut pas confondre avec les haras européens, qui sont des institutions de l'état, tandis que celui-ci est formé par une compagnie à fonds social), quand, dis-je, des entreprises aussi avantageuses nous sont proposées, dans le but exclusif de nous faire du bien, nous, cultivateurs, ne devons-nous pas nous unir comme un seul homme pour les faire nôtres ? Autrement, il faudrait désespérer de nous ; il faudrait continuer à nous en aller, nous faire exploiter aux Etats-Unis, puisque nous ne serions pas capables de conduire nos propres affaires.

Si le haras réussit, fondé par les cultivateurs, je ne sais ce qui me flattera le plus, ou l'avantage d'un haras ou les moyens d'actions employées pour l'avoir. Si nous nous entendons entre nous sur ce point, l'association prouvera qu'elle peut faire de grandes choses ici comme ailleurs et alors tout sera possible dans notre province.

P. B. BENOIT, M. P.

St. Hubert, 11 Février 1873.

LA VÉRITÉ SUR LE MASQUE DE FER.

D'après des documents inédits, par Th. Iung, officier d'état-major. (1 vol., chez Plon.)

De toutes les légendes de notre histoire française, une des plus attirantes et des plus romanesques est celle de l'Homme au masque de fer. La chronique et le théâtre ont trouvé dans ce mystérieux épisode des éléments toujours nouveaux d'intérêt et de curiosité. Il s'est formé autour du personnage si longtemps inconnu qui traversa, le visage masqué, les cachots de la Bastille, de Pignerol et d'Exiles, un assemblage de récits étonnants et disparates. Les biographes et les romanciers semblent s'être concertés pour donner au prisonnier les noms les plus divers. Les uns ont vu dans le captif M. de Saint-Mars, un enfant adultérin d'Anne d'Autriche, un fils de Buckingham ou un fils de Ma-arin, les autres ont cru deviner en lui un comte de Vermandois, un duc de Beaufort ou encore ce duc de Monmouth dont la mort fut si longtemps contestée. D'autres encore ont assuré que l'Homme au masque de fer n'était autre que Fouquet ; d'autres, parmi lesquels Sismondi coudoie Alexandre Dumas, auraient juré que cet inconnu était un frère jumeau de Louis XIV. Mais la plupart des historiens, depuis le baron de Weiss jusqu'à M. Marius Topin, ont donné au prisonnier de Sainte-Marguerite le nom de Mallioli, qui fut agent du duc de Mantoue. M. Loiseau enfin a déclaré que ce prisonnier n'était qu'un condamné sans notoriété, sans valeur, portant un masque de fer,—ou plutôt de velours à ressorts d'acier,—comme tant d'autres captifs masqués des prisons d'Etat au XVIIe siècle.

Cet amalgame de discussions où le bibliophile Jacob tient pour Fouquet et Anquetil pour Beaufort vient d'être réduit à néant par le travail consciencieux et inattendu d'un officier d'état-major, M. Th. Iung, qui, en demandant aux Archives de la guerre des renseignements sur Michel Le Tellier et Louvois, a trouvé comme en passant, un amas considérable de documents relatifs au masque de fer. Désormais, et en toute sincérité, la vérité est faite sur ce mystérieux prisonnier dont Voltaire avait conté, en quelque sorte à mi-voix, l'effrayante histoire. Une légende continuée jusqu'à nos jours voulait que Louis XVIII eût été le dernier dépositaire du secret du Masque de fer et qu'il l'eût emporté avec lui dans la tombe. Mais nous savons maintenant la vérité tout entière sur ce drame singulier, et sans même que Louis XVIII ait eu à nous, faire aucune révélation posthume.

Une sorte de terreur farouche, comparable à celle d'Eschyle, enveloppe la plus grande partie de ce grand règne de Louis XIV, si magnifique à la surface et si terrible au fond, une terreur qui survécut même à la mort du roi de France et qui étendit son frisson jusque sur la Bégence :—la terreur affreuse du poison et des empoisonneurs. Rien n'était plus redoutable que ces associations sinistres d'empoisonneurs, qui marquaient alors dans l'ombre leurs victimes et les choisissaient parmi les plus illustres, les plus riches et les plus puissantes. La fameuse poudre de succession rallume, au siècle du grand Roi, la peur instinctive qu'on avait éprouvée jadis au seul nom du poison des Borgias. Un tas de gens, qui ne sont pas tous des aventuriers, mais souvent des gentilshommes et des plus grands, sont affiliés à cette épouvantable association des empoisonneurs, qui viendra dérouler ses forfaits devant la Chambre Ardente. Des prêtres, Mariette, Danon, l'abbé Girard, l'abbé Olivier ; des marquis, comme M. de Lermes et M. de Monteran ; des femmes, Mme de Polignac, la Voisin, la marquise de Brinvilliers, Mlle de Montalais ; des Allemands, des Flamands, des Espagnols : tout un monde de criminels élégants et repousseants gravite autour de la fiole de l'Italien Exili. Quelle époque sombre ! Tout ce qui meurt alors semble mourir d'un toxique. Au cri de Bossuet : *Madame est morte*, le peuple et la cour répondent : *Oui, morte empoisonnée*. Plus tard, le Régent lui-même ne sera-t-il pas accusé fausement d'avoir pour arme le poison ? C'est l'atroce revers de la médaille du grand siècle. Louvois le justicier essaie de faire l'ordre dans ces mœurs perfides comme dans les armées, et il commande à La Reynie comme à Turanne.

Or, il arriva en ce temps d'épouvante, que la police surprit une vaste conspiration ayant pour but d'attenter, par le poison, aux jours du roi lui-même. Bien des gens et toutes les nationalités se trouvèrent, paraît-il, compromis dans la ténébreuse affaire et entre autres un gentilhomme lorrain, mestre de camp de cavalerie, homme de bravoure et d'aventures, pour le moment en quête d'argent, et qui porte tour à tour, dans l'histoire, les noms de chevalier de Kiffenback, de Louis de Oldendorf, de Lefroid, de chevalier des Harmoisais, etc., et qui se nommait en réalité M. de Marchiel.

C'est ce M. de Marchiel qui, au dire de M. Th. Iung,—dire appuyé de documents concluants,—fut celui que l'histoire appelle encore l'homme au masque de fer et que M. de Saint-Mars, son geôlier, appelait son merle.

L'homme au masque de fer ayant été enfermé au château d'Exiles, M. Iung a pris la liste de tous les prisonniers que M. de Saint-Mars a eu à sa garde et, en recherchant l'histoire de chacun d'eux, il est arrivé, par une méthode toute rationnelle, celle de l'élimination, à rencontrer devant lui l'homme au masque de fer. On comprendra que M. de Saint-Mars, n'ayant jamais gardé que 22 prisonniers, l'inconnu se trouvait nécessairement parmi eux. Il ne restait donc plus qu'à le découvrir parmi les 22. Il fallait pour cela faire bonne justice de ce que M. de Saint-Mars appelait les *Cotes jaunes*, qu'il contenait volontiers à ceux qui lui demandaient le nom de son prisonnier masqué, *cotes jaunes* qui ont donné naissance à toutes sortes de légendes. M. Iung y a réussi. Il nous a, pour ainsi

dire, étape par étape, raconté la vie de prisonnier de ce M. de Marchiel qui demeura pendant trente-et-un ans, sous la surveillance de M. de St. Mars, qu'on arrêta à Péronne, un soir de mars 1673 et qu'on ensevelit, en novembre 1703, dans une fosse de la Bastille. M. Iung a fait mieux : il nous donne le plan des diverses prisons où ce Marchiel fut enfermé, et on peut se convaincre de l'exactitude des détails par la vue du château d'Exiles qui accompagne le livre. "L'histoire du masque de fer restera probablement à jamais obscure," disait M. Michelet. Rien ne reste obscur, par ce temps de recherches actives, d'enquêtes faites sur les lieux mêmes où ont vécu les personnages historiques, et dans les papiers qu'ils ont laissés. Un jour, la vérité pénètre dans les recoins les plus obscurs, et l'histoire, l'irrésistible histoire, sort évidente de ce que Augustin Thierry appelait la *poussière des chroniques contemporaines*.

C'est de là, c'est des 4000 dossiers consultés aux Archives de la guerre, que M. Th. Iung a tiré cette définitive histoire du masque de fer. Les conjectures ingénieuses de M. Marius Topin (1869) sont maintenant remplacées par des certitudes, et le mystère est dissipé.

LITTÉRATURE CANADIENNE.

M. E. Lareau, assistant-rédacteur du *National*, prépare, en ce moment, une histoire-critique de la littérature canadienne. Une partie de l'ouvrage est déjà entre les mains de l'imprimeur et le volume entier sera prêt dans le mois de mars. M. Lareau travaille depuis longtemps à cette œuvre importante et nationale, que le public lettré aura hâte de connaître, maintenant. Nous sommes heureux d'en donner à nos lecteurs les prémises, d'en détacher quelques pages qui donneront l'idée du tout.

POÉSIE.

Existe-il une littérature nationale en Amérique ? Telle est la question que se sont posée quelques critiques.

Je n'ai pas l'intention de développer au long cette proposition, ni d'étudier la question sur toutes ses faces. Elle n'offre d'ailleurs aucun résultat pratique.

J'ai défini, au commencement de cet ouvrage, ce que j'entendais par littérature : c'est l'expression du degré de civilisation chez une nation. Prise de ce point de vue, toute production littéraire est une marque pour juger des progrès intellectuels et du degré d'avancement moral. D'un autre côté on peut difficilement constater l'existence d'une littérature indigène, sans la rapprocher de l'idiome dans lequel elle est écrite. La langue d'un peuple est bien l'institution la plus frappante qui l'éloigne et le sépare des autres peuples en lui dressant une physionomie propre. La littérature de chaque peuple est déterminée par la langue de chaque peuple. Le sentiment poétique, qui existe chez toutes les nations à des degrés plus ou moins prononcés, se traduit par un caractère et un langage particuliers à chaque peuple. Le génie de chaque langue s'imprime dans les productions des écrivains qui la parlent, et les littératures diffèrent entre elles comme les idiomes. Outre la physionomie générale, les tendances, les goûts, le caractère des peuples qui s'infiltrent insensiblement dans leur littérature, ces dernières diffèrent encore entre elles par le génie particulier à chaque idiome. On dit : les littératures italienne, espagnole, allemande, française et anglaise, parce que les idiomes italien, espagnol, allemand, français et anglais s'en sont faits les interprètes et comme les véhicules.

Mais peut-on en dire autant de la littérature canadienne ? Existe-il une langue canadienne, ou mexicaine, ou américaine ? Ou, si on le veut, une littérature canadienne, mexicaine ou des Etats-Unis ? Dans le sens strict du mot, je ne le crois pas.

Tous les ouvrages écrits en français font partie de la grande famille littéraire de la France. Tous les ouvrages écrits en anglais se greffent à l'arbre littéraire de la Grande-Bretagne, et si à Mexico, on écrit en espagnol, et bien ! les Mexicains ne sauraient se vanter d'une littérature nationale et indigène.

L'Amérique est héritière de l'Europe, et nous sommes comme des enfants en tutelle travaillant pour le compte de la communauté : nous sommes inhabiles et incapables en matière de paternité littéraire. D'ailleurs tout nous vient de l'autre côté de l'Atlantique. Nous empruntons là nos modèles : Pascal et Racine, Shakespeare et Byron, Cervantes et Vega nous arrivent entre deux ballots de marchandises. C'est l'Europe qui nous trace les règles ; elle reste encore l'arbitre du bon goût, exactement comme une mère enseigne sa petite fille à garnir une poupée. Elle fait la loi parmi nous, modifie les règles du langage, détermine l'harmonie grammaticale, inventorie le dictionnaire, fait la pluie et le beau temps dans l'atmosphère des beaux arts et du bon goût. Nous regimberions à tort. Il faut suivre le cours que trace une loi naturelle, la loi qui lie l'enfant à sa mère, la lignée à ses ascendants, la pensée au cerveau, le lierre à l'ormeau.

Dependant ma prétention n'a rien d'absolu. Je m'explique. L'idiome est bien le trait le plus caractéristique d'entre les littératures, c'est vrai ; mais il y a des accessoires. Et c'est ici que nous pourrions trouver des accidents littéraires assez prononcés pour créer une originalité. Si nous savons donner à nos productions un tour particulier à notre état de société, si nous les imprégnons d'une odeur locale assez musquée, si nous leur donnons une manière d'être à part, nous les détachons, par là, des sources étrangères et leur imprimons un cours indépendant. Creusez un sillon profond : l'eau ne refusera pas d'en suivre le parcours. Entourez ce sillon de digues puissantes ; mettez à votre disposition l'art hydraulique ; servez-vous de pompes refoulantes : le mince filet d'eau se changera en un ruisseau puissant. Vous parviendrez peut-être à en faire un grand fleuve. Mais pour opérer cette merveille il faut que l'art, l'artifice et le travail vous secondent ; et encore, quoique vous fassiez, vous n'arriverez jamais à ordonner dans le champ de la littérature canadienne, ce vaste et majestueux fleuve dont la haute puissance égale la splendeur. Nous ne serons toujours que tributaires à l'océan littéraire européen.

Nous avons chez nous quelques éléments, éléments bien faibles à la vérité, susceptibles de revêtir un costume original. Ces éléments se trouvent dans l'histoire de notre passé. Nous pouvons dire avec beaucoup de poésie des choses qui nous intéressent énormément et qui peuvent n'être que médiocrement intéressantes aux yeux d'un étranger. La fibre nationale peut remuer à certains récits, certaines légendes : c'est quelque chose d'essentiellement canadien, dont les littératures étrangères n'ont pas même l'idée. Ce côté légendaire est inhérent à nos souvenirs historiques ; il fait parmi nous certaine branche qui ne peut être détachée de l'arbre historique